Image not found or type unknown

Avoir la garde de ma nièce

Par **Vanou49**, le **06/08/2016** à **09:30**

Bonjours

Je voudrais savoir comment sortir ma nièce de l'enfer qu'elle vie chez elle.

Elle à 16 ans et son père (mon frère aîné) lui fait vivre un enfer. Depuis quelques temps c'est de pire en pire. Il l'insulte de tout les noms et sans preuves mais aux paroles de ma nièce, il là frappe. Ma belle-soeur est incapable de s'interposer et ce qui m'inquiète c'est qu'il y a 2 autres filles derrière qui, pour le moment, supportent leur altercations. J'ai pris ma nièce avec moi pour les vacances pour qu'elle puisse se reposer et respirer un peu mais je souhaiterais la sortir de là. Mon frère est paranoïaque, toute les erreurs faites à la maison sont de la faute de ma nièce, même ses propres erreurs. Aidez moi s'il vous plaît.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/08/2016** à **11:08**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas adopter votre nièce mais, je vous conseille vivement de faire un signalement directement au Procureur de la République, dans le cadre des lois sur l'enfance en danger. Le procureur va diligenter une enquête, y compris enquête de voisinage, et votre nièce sera alors, si l'enquête confirme les faits, retirée de sa famille. Vous pourrez demander au JAF le droit de garde de votre nièce. Sachez aussi que, dans ce cas, vos 2 autres nièces pourraient aussi être séparées de leur soeur et de leur parents. Souhaitez-vous les héberger aussi afin de ne pas faire éclater la fratrie ? Ce serait l'idéal.

Par ailleurs, votre nièce a tout à fait le droit de déposer plainte pour coups et blessures volontaires faite par personne détenant autorité. Elle peut aussi, dans ce cadre, demander l'assistance d'un avocat, compte tenu de son âge et de l'absence de moyens financiers de sa part, ce sera gratuit.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés